

Une première vignette de stationnement résidentiel gratuite à Esch-sur-Alzette

Mardi, 23 mars 2021. Suite à certaines informations erronées qui circulent sur les réseaux sociaux, l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette tient à apporter quelques précisions au sujet du règlement des taxes de circulation.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, chaque ménage peut disposer d'une première vignette de stationnement résidentiel gratuite. Chaque vignette de stationnement supplémentaire sera facturée au prix de 60€ par vignette. Or ces derniers jours, des commentaires sur les réseaux sociaux laissent suggérer que la Ville d'Esch aurait augmenté le tarif de 15€ à 60€ pour une première vignette, ce qui est tout simplement faux !

Pour rappel, le règlement-taxe portant fixation du tarif des vignettes de stationnement résidentiel, d'ailleurs approuvé à l'unanimité par le Conseil communal lors de sa réunion en date du 20 novembre 2020, a refixé le tarif comme suit : *La première vignette de stationnement résidentiel de la communauté domestique est gratuite. Le tarif de la seconde vignette de la communauté domestique s'élève à soixante euros.*

Auparavant, chaque vignette de stationnement (y compris la première) était émise moyennant le règlement d'une taxe de 15€. La Ville d'Esch tient également à préciser que c'est dans un souci constant d'amélioration de la qualité de vie des résidents via la diminution du trafic à la recherche d'un emplacement de stationnement et de l'optimisation des emplacements disponibles, que le Conseil communal a adopté cette modification du règlement de stationnement résidentiel.

Plus d'informations sur www.esch.lu et au Service relations publiques de la Ville d'Esch : relationspubliques@villeesch.lu - +352 2754 4270